



Le conseil d'administration de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) s'est réuni le 2 avril dernier à Douala, la capitale économique du Cameroun et le sujet avait été mis sur la table.

Ledit conseil a abordé, entre autres, la question de la rareté des pièces de monnaie dont se plaignent avec acuité les usagers de la sous-région, notamment au Cameroun. Dans l'optique de prémunir la sous-région contre les risques de pénurie de pièces de monnaie, « le conseil a autorisé le gouvernement de la Banque, d'une part, à entreprendre des démarches auprès des Etats de la CEMAC, en vue d'interdire l'usage des pièces de monnaie dans les salles de jeux, et d'autre part, à définir un plan pluriannuel de mise à disposition des pièces au profit des populations », selon le communiqué final des travaux.

Cette interdiction envisagée des pièces de monnaie dans les salles de jeux en zone CEMAC intervient à la suite du phénomène de leur exportation du Cameroun. Jusqu'ici, le manège consiste pour des expatriés, notamment des Asiatiques, à faire sortir des pièces de 50 et 100 FCFA du Cameroun en grosse quantité à travers des machines à sous, pour les recycler dans la fabrication de bijoux à l'étranger. Interpellé sur la question le 18 décembre 2018 à Yaoundé, Abbas Mahamat Tolli, le gouverneur de la Banque centrale, avait alors promis d'ouvrir une enquête sur ce phénomène d'exportation des pièces de monnaie hors de la zone CEMAC.